

Vos questions / nos réponses

Personne agé alcoolique

Par [Nanouche](#) Postée le 07/01/2026 10:02

Bonjour, ma grand mère de 75 ans est alcoolique. Elle vit seule, boit tous les jours, (whisky, rosé...) en plus de ça elle ne mange presque pas. Elle tomber très souvent. Des plaies sur le front, sur le crâne, les yeux aux beurre noir... Sa seule excuse à ça c'est qu'elle se prend les pied dans les tapis, alors que NON c'est l'alcool qui fait qu'elle tombe. Il lui est déjà arriver de s'ouvrir le crâne en tombant et de rester inconsciente de longue minutes, car j'ai déjà aperçu des trace de sang d'une 30ene de cm au sol. Elle est dans le déni total. On la met au lit très régulièrement car elle en est incapable. Chez elle c'est sale de partout elle ne fait pas de ménage Elle se met en danger et on ne sais plus quoi faire De plus à ça elle perd petit a petit la mémoire, elle ne gère plus son argent. Elle vis sur le découvert depuis des années. Elle refuse d'aller chez le médecin. On suspecte un début d'alzeimer. On ne sait plus quoi faire. On pense à la mettre sous tutelle mais je ne sais pas si c'est possible. Ou la mètre en EPAD. Comment et quoi faire ? Je vous remercie

Mise en ligne le 16/01/2026

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude.

Les éléments que vous nous donnez montre la forte vulnérabilité de votre grand-mère et sa perte d'autonomie qui font penser qu'il y a une urgence relative à ce qu'elle trouve une protection. Ses consommations d'alcool la mettent en danger et aggravent sa fragilité mais ne sont pas les seules causes de sa vulnérabilité.

Nous pensons qu'il serait nécessaire de trouver une aide et un moyen de protéger votre grand-mère de manière globale pour son état de santé et pour palier sa faible capacité d'autonomie.

Il serait intéressant que vous contactiez son médecin pour l'informer de la situation.

Il vous est également possible de signaler son état de vulnérabilité et sa situation de mise en danger auprès d'un CCAS (Centre communal d'action social), du service social de la mairie et/ou de l'UDAF du Loiret (Union départementale des associations des familles).

Leurs services prendront contact avec votre grand-mère afin de mettre en place des aides appropriées (ou les améliorer si elles existent déjà). Les professionnels sociaux et médico-sociaux pourront alors assurer une vigilance quant à l'évolution de la situation. Ils seront habilités à la signaler, si nécessaire, au procureur de la République.

En cas d'urgence n'hésitez pas à appeler le 15. Si elle se blessait ou montrait des troubles physiologiques ou psychiques.

La ligne 3977 pourrait peut-être vous répondre et informer concernant la vulnérabilité des personnes âgées. Ils sont spécialisés dans les cas de maltraitances, ce qui ne semble pas être le cas pour votre grand-mère, mais ils pourraient vous apporter des conseils et orientations.

Nous supposons également combien cette situation puisse vous préoccuper et être anxiogène pour vous et éventuellement votre famille.

Nous vous recommandons de ne pas rester seule et de pouvoir trouver un soutien personnel auprès d'un psychologue ou éducateur spécialisé. Il existe des centres appelés « consultations jeunes consommateurs » accueillant les jeunes jusque 25 ans qui pourraient vous proposer des consultations de soutien individuelles, confidentielles et gratuites. Ces structures sont spécialisées concernant les addictions et peuvent vous proposer une consultation en tant que proche d'une personne ayant une addiction.

Si les membres de votre famille souhaitent trouver un soutien, ils peuvent s'adresser à un centre de soins en addictologie (CSAPA) qui reçoit les familles de personnes ayant une addiction et proposent un soutien auprès d'un psychologue, médecin, travailleur social...

Nos écouteurs pourraient vous apporter un soutien ponctuel par téléphone ou par tchat à vous et aux autres membres de la famille.

Nous sommes joignables au 0980 980 930 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et non surtaxé.

Nous répondons par tchat depuis notre site de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.

Nous vous adressons ci-dessous les liens vers des orientations de soutien en addictologie pour vous ou votre famille ainsi que les sites des organismes qui peuvent vous venir en aide concernant la vulnérabilité de votre grand-mère.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

[consultation avancée du CSAPA Addictions France](#)

2 avenue Jean Villejean
Hôpital de Gien
45500 GIEN

Tél : 02 38 53 52 03

Accueil du public : un mardi par mois 9h30-18h

Secrétariat : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, Mardi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h30. Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)

Autres structures :

[consultation avancée du CSAPA Addictions France](#)

2 avenue Jean Villejean
Hôpital de Gien
45500 GIEN

Tél : 02 38 53 52 03

Accueil du public : un mardi par mois 9h30-18h

Secrétariat : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h, Mardi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h30. Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)

[Consultation avancée du CSAPA La désirade de Montargis](#)

10 rue des tulipes
CCAS
45500 GIEN

Tél : 06 28 43 40 44

Site web : www.associationespace.com

Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h à 18h, mercredi de 9h à 12h.

Accueil du public : Jeudi de 9h-17h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations pour les jeunes et l'entourage

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Adultes vulnérables](#)
- [UDAF 45](#)
- [CCAS 45 / Gien](#)
- [3977 Protection personnes âgées](#)